

## Questionnaire SAVE –VGP

### Réponses de la liste « Versailles, 90 000 voisins »

#### A Organisation générale de VGP :

**A 1) Quelles nouvelles compétences souhaitez-vous développer en les transférant depuis les compétences actuelles des communes. Ces synergies seraient-elles porteuses d'améliorations (coûts, efficacité des résultats des services)? Y-a-t-il des doublons administratifs que vous souhaitez supprimer ? lesquels ? A quelles mutualisations des services pensez-vous vous consacrer ?**

Nous réaliserons un bilan détaillé du passage en communauté d'agglomération visant notamment à mesurer l'impact financier global pour la ville, isoler l'effet d'aubaine lié à la hausse des subventions de l'Etat, mesurer le taux de transfert d'effectifs sur les compétences transférées à l'agglomération et identifier les doublons.

Après ce bilan, nous définirons un premier plan d'action visant à achever la mise en synergies des compétences.

Dans un second temps, nous travaillerons avec les communes de VGP à l'identification des compétences potentiellement transférables, sur la base d'une analyse de l'existant (services municipaux des communes de VGP) et de la mesure de l'impact financier potentiel pour la collectivité (synergies). Nous nous inscrivons dans une logique pragmatique visant avant tout à utiliser VGP comme un outil de mutualisation des moyens au service de la baisse des coûts de fonctionnement et du maintien du niveau de qualité des services municipaux.

Nous ne disposons pas à ce jour d'éléments d'informations suffisants nous permettant d'identifier a priori les services ou compétences qui feraient l'objet d'un transfert de compétences.

Nous envisageons d'investiguer notamment les champs suivants :

- Fourrière automobile
- Nettoyage de la voirie
- Parkings sécurisés vélo
- Parkings de dissuasion
- Projet Open data

#### A 2) Quelles réalisations comptez-vous faire inclure dans le CDT Yvelines dans les perspectives 2020 puis 2030?

Le Contrat de Développement Territorial pour le département des Yvelines est en cours de discussion entre l'Etat, l'EPPS, la CASQY, VGP et la ville de Vélizy. La ville de Versailles et la Communauté d'agglomération de VGP ne nous ont pas donné accès au document de travail non encore finalisé, devant par la suite être soumis à enquête publique.

La contribution de VGP aux travaux de construction du CDT s'appuiera largement sur la concertation des acteurs économiques et associatifs du territoire.

Versailles Grand Parc se situe au cœur d'un des principaux pôles mondiaux de R/D et d'innovation industrielle. Nous devons arrimer Versailles Grand Parc à la dynamique de l'OIN Paris Saclay et notamment à ses deux pôles de compétitivité (Moveo et Systematic) en faire un des piliers. Le territoire de Versailles Grand Parc réunit tous les critères pour constituer un pôle d'attraction des ingénieurs et chercheurs associés au développement de ce territoire (qualité de vie, qualité des établissements d'enseignement, patrimoine architectural, environnement végétal d'exception, diversité du tissu commercial, vie culturelle, densité du tissu associatif,...).

Le rayonnement international de Versailles doit bénéficier indirectement à la visibilité du pôle.

Dans ce cadre, plusieurs axes seront privilégiés :

- La construction et la diversification du parc de logements

- La reconversion des sites militaires (Pion, Satory) et des emprises ferroviaires (Chantiers, Mortemets)
- La préservation de la qualité de vie
- Le maillage du territoire avec les grands pôles métropolitains :
  - Ligne verte du grand Paris Express (Gares de Satory et Chantiers)
  - Tram train Evry – Massy et prolongement Versailles Chantiers
  - Tangentielle ouest
  - TSCP Massy Saint Quentin
  - Voies réservées covoiturage sur autoroute

Nous souhaitons en particulier appuyer le développement d'un écosystème des mobilités innovantes à Satory et serons attentifs à l'intégration des deux points suivants :

**1. Le développement d'une offre immobilière** afin de :

- développer des capacités d'accueil pour attirer les start-ups de la mobilité 2.0.
- attirer des groupes / entreprises de taille plus importantes autour de cette thématique
- accueillir un établissement d'enseignement supérieur
- accueillir d'autres laboratoires de recherche

Le Conseil général rappelle que faute d'offre, ce sont au moins 13 entreprises et une école d'ingénieurs dans le champ de la mobilité du futur, représentant un besoin immobilier de plus de 40 000 m2 qui ont dû renoncer à s'installer sur Satory dans les dernières années.

**2. La mise en œuvre d'une liaison de transport** entre Satory et le pôle multi modal des Chantiers

Nous lancerons une étude préalable en partenariat avec les laboratoires du territoire relative à la mise en place d'une liaison entre le pôle des Chantiers et Satory en véhicule électrique automatisé sur une voie dédiée ou semi-automatisé.

Ce déploiement s'appuiera sur un partenariat avec les laboratoires de recherche du territoire (IFFSTAR, Vedecom, INRIA).

Compte tenu de l'enjeu d'un tel démonstrateur pour le développement du cluster et la transformation commerciale de projets à l'export, nous mobiliserons des financements publics (aides publiques à l'innovation du Ministère de l'industrie, aides publiques européennes). L'objectif d'un tel déploiement est de renforcer le cluster et son potentiel d'attraction pour des chercheurs, laboratoires de recherche et entreprises.

La remise en activité de la ligne de chemin de fer militaire rejoignant Saint Cyr évoquée par le Maire sortant présente moins d'intérêt :

- le sujet prioritaire est de développer une liaison directe avec le PEM des Chantiers (64 000 voyageurs jour) ;
- le coût d'investissement n'a pas été à ce stade estimé ;
- les couts d'exploitation seront très supérieurs à la ligne automatisée par véhicule léger automatisé ;
- cette ligne de chemin de fer peut constituer un outil, au même titre que la piste d'essai, pour les laboratoires de recherche installés sur le cluster.

L'extension de ce dispositif à la liaison entre un parking de cars de touristes, le centre-ville et le Château sera ultérieurement étudiée, permettant notamment de libérer la Place d'Armes.

**A 3) Comptez-vous associer les associations intéressées aux préparatifs de mise au point du CDT Yvelines prévu pour fin 2014, document cadre qui doit aborder urbanisme, équipements, circulations, espaces verts pour VGP et SQY ?**

Comme indiqué plus haut, la ville de Versailles et la Communauté d'agglomération de VGP ne nous ont pas donné accès au document de travail non encore finalisé, et devant par la suite être soumis à enquête publique. Nous n'avons pas non plus d'informations sur la participation ou contribution éventuelle des élus municipaux ou communautaires aux débats concernant la préparation de ce support et engageant l'avenir de notre territoire, ni sur la participation d'acteurs associatifs.

Contrairement à la situation actuelle, notre approche sur la gestion de ces discussions sera concertée et ouverte. La mise au point du CDT Yvelines associera les associations intéressées à ces préparatifs, selon des modalités qui seront précisées dans les plus brefs délais.

**A 4) Pour quelles raisons le CDEY signé en septembre 2013 entre VGP et le CG Yvelines ne va pas au-delà de 2016 ? Comptez-vous en préparer un nouveau et si oui avec quels contenus et quels horizons?**

C'est une bonne question qui gagnerait à être posée au Maire sortant ainsi qu'au Président du Conseil général. A ce jour, nous n'avons pas d'éléments de réponse.

**A 5) Pourquoi VGP n'envisage pas la mise en place d'un schéma commun entre toutes les communes (SCOT) sur urbanisme, déplacements, équipements, habitat, ... ?**

Le Schéma de Cohérence Territoriale permet la mise en œuvre dans un document d'urbanisme et d'aménagement d'une véritable stratégie territoriale. Il définit les objectifs et les moyens de les atteindre, les politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la circulation automobile, l'environnement etc.

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (dite Loi SRU) adoptée le 13 décembre 2000, a créé les SCOT comme de véritables outils stratégiques afin de pallier le principal défaut des schémas directeurs : une sur-détermination de la réglementation du droit des sols (carte de destination des sols) aux dépens des objectifs recherchés, et de l'adaptabilité nécessaire à une telle démarche. C'est une volonté moderne qui se confirme encore très récemment par les évolutions législatives successives, et qui tend à porter l'urbanisme au-delà de sa conception ancienne, fondée sur la nécessité de réglementer le droit de propriété, vers une dimension politique de l'organisation territoriale et l'importance de l'urbanisme de projet qui en découle.

La faculté qui leur est donnée par l'article L 122-3 du code de l'urbanisme, d'intégrer l'ensemble des questions inhérentes au fonctionnement et à l'avenir d'un territoire, de l'environnement à l'économie, leur permet d'être l'instrument pivot de la politique territoriale, les élus devant au cours de l'élaboration du schéma définir les choix de développement et mettre en cohérence cette stratégie dans le projet d'aménagement du schéma.

Le SCOT est un document qui s'impose aux PLU. Ils doivent œuvrer dans le même sens et proposer un mode de développement équilibré du territoire, prenant en compte ses atouts et ses faiblesses.

Dans l'intercommunalité qui vient de s'élargir, la mise en place d'un SCOT permettrait de créer une synergie entre les élus de VGP par le partage des enjeux de mise en valeur du territoire. Par ailleurs, l'inscription prochaine sur les documents d'urbanisme des monuments classés au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que les zones tampons constitue une autre bonne raison d'engager une étude de SCOT. La zone tampon du château de Versailles reprend grosso modo la protection au titre des Monuments Historiques dite du « trou de serrure », unique en son genre.

Pour toutes ces raisons, nous sommes donc très favorables à la mise en place d'un SCOT.

**A 6) Envisagez-vous des actions conjointes avec les intercommunalités limitrophes ?**

Tout à fait. L'échelon territorial pertinent pour adresser la problématique du développement économique recouvre Versailles Grand Parc, Vélizy-Villacoublay et la CASQY. Cet ensemble constitue un bassin d'emploi homogène. Il concentre près de 60% de la recherche privée du département des Yvelines et constitue le premier pôle de recherche privée en Ile de France. D'envergure métropolitaine, il constitue le second pôle économique de l'ouest parisien, après la Défense et Issy les Moulineaux.

Nous ferons un bilan précis de l'action de VGP en matière développement économique. Et nous engagerons une coopération avec ces deux pôles voisins afin de mutualiser nos forces et nos moyens et mettre en valeur l'ensemble de ce territoire stratégique, par-delà les clivages partisans et dans une logique d'optimisation des ressources.

Cette approche pose indirectement la question de la compétence développement économique du département des Yvelines et de la Région et de leur évaluation respective.

Cette approche est également valable pour la compétence transport et déplacements qui doit faire l'objet d'une coopération renforcée avec Vélizy et la CASQY.

Massy Saclay devrait également être intégrée dans cette approche partenariale, dans la perspective d'arrimer solidement Versailles et VGP à la dynamique de l'OIN Paris Saclay.

B Développement économique :

**B1) Comptez-vous rendre plus visible les projets et les réalisations du pôle de compétitivité (innovation) MoVeO principalement localisé sur le territoire de VGP ? Ce pôle doit-il être uniquement en direction du véhicule du futur ou bien ne faut-il pas envisager des diversifications ?**

Ce pôle n'est d'ores et déjà plus centré sur le seul véhicule du futur mais sur les « mobilités du futur ». Le monde du véhicule particulier et du transport collectif devraient connaître dans les prochaines années un rapprochement spectaculaire avec l'arrivée à maturité de technologies de type véhicules automatisés. Notre territoire et plus particulièrement le plateau de Satory dispose d'atouts de premier ordre pour se positionner en pointe au niveau mondial sur ces sujets :

- Présence de nombreux laboratoires de recherche travaillant sur ces thématiques (INRIA Laboratoire routes automatisées, IFFSTAR,...)
- Pistes d'essais de Satory : leur importance est confirmée par les différents acteurs de la mobilité intelligente et laboratoires de recherche. Les innovations et simulations logicielles développées doivent passer par une phase expérimentale de test pour laquelle les pistes d'essai constituent un outil exceptionnel.
- Proximité des structures de R/D des industriels du secteur automobile et aéronautique (Technocentre Renault ç Guyancourt, Automotive Design Network de PSA à Vélizy)
- Pôles de compétitivité Moveo et Systematic

Le *cluster* sur la mobilité, ancré autour de la piste d'essai doit constituer un ensemble à rayonnement européen et mondial. Nous avons aujourd'hui les atouts pour faire de Versailles Satory le creuset de la mobilité du futur. Cette dynamique doit s'élargir logiquement aux acteurs du monde informatique et digital, intervenant en support des projets de R/D associés ou développant des applications liées et des nouveaux services.

Au-delà de la thématique de la mobilité - terrestre -, d'autres filières d'excellence présentes sur le territoire pourraient compléter et s'installer à Satory (cf. réponse B2).

VGP doit prendre toute sa responsabilité et sa part dans le développement de cet éco-système, sans abandonner au Conseil Général ou à l'OIN Saclay la responsabilité de son succès ... ou de son échec.

Deux champs d'action principaux sont en ce sens identifiés à ce stade :

- Mener une politique de prospection active d'acteurs, de startups, de laboratoires, d'entreprises en lien avec cette thématique
- Offrir un terrain d'expérimentation unique aux équipes de recherche, start-ups et équipementiers associés : la liaison entre le pôle multi modal des Chantiers et le pôle économique de Satory et désenclaver Satory avant l'arrivée du métro du Grand Paris.

Sur ce dernier point, nous lancerons une étude préalable relative à la sécurisation d'une voie d'accès dédiée à des navettes électriques sans chauffeur. Ce mode de transport offre une qualité de service supérieure et un coût d'exploitation inférieur à celui d'un bus. Il est en cours de déploiement dans plusieurs villes dans le monde.

La mise en place d'une telle liaison entre Chantiers et Satory aura plusieurs avantages, cohérents avec notre vision et notre volonté :

- offrir aux chercheurs et aux industriels de notre territoire un terrain d'expérimentation unique et à forte visibilité internationale permettant de faire connaître une de nos filières d'excellence nationale
- désenclaver Satory en le reliant au pôle multi modal des chantiers et autoriser son développement
- positionner la ville de Versailles comme un acteur de référence en matière de mobilité du futur

Le déploiement d'un tel projet s'appuiera sur des financements Europe, Etat, Région.

L'extension de ce dispositif à la liaison entre un parking dédié aux cars de touristes, le centre-ville et le Château sera ultérieurement étudiée, permettant notamment de libérer la Place d'Armes de ses cars.

Nous souhaitons faire de Satory un quartier expérimental et démonstrateur de la voiture automatisée en milieu urbain. L'objectif est de créer l'environnement réglementaire favorable à ces expérimentations sur le périmètre du plateau, comme on a pu le faire certaines collectivités américaines (Californie, Nevada), qui ont su attirer des équipes de recherche du monde entier sur ces thématiques.

## **B 2 ) Comptez-vous améliorer la visibilité et l'influence du monde économique présent sur VGP, comment ?**

Cette question renvoie à la question de l'échelle territoriale de VGP et aux moyens insuffisants et structurellement redondants avec d'autres structures ou échelons administratifs.

Et la question que l'on doit se poser n'est pas tant celle de l'amélioration de la visibilité que celle de l'amélioration de la compréhension des besoins et des attentes des acteurs économiques du territoire – actuels et futurs.

Nous engagerons cette action de compréhension des besoins, au sein de chacune des filières d'excellence du territoire, en associant les organismes de recherche public, les laboratoires de R&D privée des grands groupes et le tissu de PME associé :

- Mobilité (Vedecom, IFSTAR, Livic, INRIA)
- Agriculture (INRA) Ingénierie écologique (Jardins de Gally, Grappe Vivant dans la ville)
- Aéronautique (Thales, Safran)
- Défense (Thales, Nexter)
- Energie (Air Liquide,...)
- Medical device (GE Healthcare)
- Numérique (Blizzard, Intel,...)

Nous travaillerons de façon proactive en partenariat avec les différents acteurs et associations du territoire pour accompagner le développement de start-ups.

Nous mènerons en particulier une politique de partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les grandes écoles du territoire (Université de Versailles Saint Quentin, HEC, Ecole d'Architecture de Versailles, Ecole nationale du paysage, Ecole des parfums) pour faciliter la création d'entreprises, la mise en réseau de jeunes diplômés aux parcours différents. Nous organiserons en partenariat avec ces acteurs un évènement (ex. Start up week end dans les petites écuries). Cet évènement pourrait être élargi aux écoles du plateau de Saclay.

La plate-forme 90000 Voisins pourrait être utilisée comme un outil de crowd-funding de proximité. Au-delà, nous serons attentifs à la visibilité des entreprises en création ou en développement du territoire auprès des acteurs du capital investissement et du capital risque.

Notre principe d'action consiste à créer ; avec tous les moyens dont nous disposons (foncier, transport, réseaux télécoms, communication) et les contraintes qui seront les nôtres, les conditions de l'épanouissement de ces écosystèmes. L'image et la force d'attraction de Versailles seront mises au service des acteurs économiques.

Nous analyserons l'activité de la pépinière d'entreprises, remplie à 45% aujourd'hui, et travaillerons avec l'ensemble des partenaires pour augmenter le taux de remplissage et améliorer son attractivité.

Nous étudierons la création d'un pôle territorial de coopération économique qui mettrait en articulation les entreprises, les associations, la municipalité, les écoles.

Nous mettrons en place un plan de valorisation de l'artisanat d'art et des métiers associés.

Un adjoint sera dédié à la compétence emploi et à la mission locale, impliquée dans l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans.

**B 3 ) Quelles sont les perspectives de développement des zones d'activité économique à proximité de Saint Quentin en Yvelines (les ZAE de Chateaufort, Jouy, Toussus, Les Loges, Buc), alors que ces zones dans VGP sont le pôle d'emploi économique actuellement le plus important dans VGP?**

Le développement doit s'inscrire dans le cadre de la vision déclinée plus haut sur l'arrimage du territoire à l'OIN Saclay et la vocation de territoire d'ingénierie industrielle. Nous partagerons cette vision avec nos partenaires.

VGP compte 15 zones d'activités économiques sur 11 des 15 communes. Mais seule la zone de Satory Ouest est classée d'intérêt communautaire.

La ZAE de Buc regroupe 6000 emplois. Il est nécessaire de poursuivre sa modernisation, en y apportant notamment des services mutualisés pour les salariés.

La ville de Toussus compte deux zones importantes (Aerodrome 33 ha, Airparc 11 ha). Il est essentiel de les équiper en fibre optique pour assurer leur développement.

C Aménagement de l'espace-Déplacements :

**C 1) Comment comptez-vous améliorer l'accessibilité de Satory sans encombrer Versailles déjà saturée à certains carrefours du quartier St Louis et du quartier des Chantiers?**

Nous lancerons une étude préalable relative à l'installation d'un dispositif de navettes électriques sans chauffeur, rechargée par biberonnage, entre la gare des Chantiers et la plateau de Satory. Ce mode de transport offre une qualité de service supérieure et un coût d'exploitation inférieur à celui d'un bus. Il est en cours de déploiement dans 10 villes dans le monde (dont Londres Heathrow, la Rochelle).

La validation du tracé et les études sur sa mise en sécurité seront engagées dès notre arrivée. La maturité de ces technologies permet aujourd'hui d'envisager leur utilisation sur une voie dédiée avec des croisements de voirie. Le tracé est contraint par les difficultés de franchissement de l'A86 et les contraintes imposées par l'ONF.

**C 2 ) Le nouveau SDRIF de 2014 prévoit dans la plaine de Versailles un pôle de centralité autour de Bailly-Noisy le Roi, quels objectifs chiffrés (emplois, habitats) et quelles dessertes de transport sont prévus ?**

Nous n'avons pas de visibilité sur les objectifs chiffrés avancés. Nous serons particulièrement attentifs à la mise en cohérence de ces objectifs avec les dessertes de transport existantes ou prévues. La mise en place de la tangentielle ouest doit apporter l'une des réponses.

**C 3 ) Quels moyens pensez-vous proposer pour assurer la liaison de Versailles avec la tangentielle Ouest qui arrivera à St Cyr en 2018 ?**

Nous mettrons tout en œuvre pour relancer des études sur le prolongement de la tangentielle ouest vers Versailles Chantiers. La difficulté identifiée consistant à élargir le faisceau de voies ou la capacité d'absorption du goulot d'étranglement du Pont Colbert. Les études techniques ont confirmé la possibilité de réaliser ce prolongement, le coût du projet étant cependant élevé.

En attendant le déblocage du projet, la liaison avec Chantiers s'effectuera via les lignes existantes Saint Cyr / Chantiers.

**C 4 ) L'éventuelle installation d'un énorme complexe cinématographique à Vélizy ne va-t-il pas désorganiser l'économie des salles actuelles sur le territoire de VGP ?**

L'installation du complexe cinématographique de Velizy est actée. Il impactera nécessairement l'activité économique des cinémas versaillais (en particulier les flux de clientèle en provenance des quartiers de Porchefontaine, Chantiers et Saint Louis).

Nous n'avons pas d'éléments d'informations sur les actions menées par VGP ou la ville visant à contrer ou réduire la taille de ce multiplex.

**C 5 ) Où comptez-vous localiser le dépôt Phébus qui doit quitter son implantation actuelle ?**

Une étude sera réalisée pour retenir la moins mauvaises des solutions sur le territoire de VGP.

D Politique de la ville :

**D 1 ) Pensez-vous proposer la mise en place d'un PLU commun à tout VGP ?**

Plutôt qu'un PLU commun, nous préférons mettre en synergie les différents PLU par l'élaboration d'un SCOT à l'échelle de VGP. Ce SCOT permettra de partager les enjeux de mise en valeur du territoire, de définir des orientations et des objectifs afin de proposer un mode de développement plus économe, plus solidaire et plus durable.

**D2 ) Quels moyens et quelle politique comptez-vous mettre en œuvre pour contenir voire diminuer la délinquance et les incivilités dans nos communes ?**

Nous poursuivrons le développement de la vidéo-surveillance et réaliserons un bilan du déploiement réalisé et des résultats obtenus.

Nous établirons des liens forts avec les services de l'Etat (préfecture, police nationale) qui ont en charge la sécurité.

Nous développerons le programme « voisins vigilants » et le programme PTM (prévention technique de la malveillance).

**E Mise en valeur de l'environnement :**

**E 1 ) Les projets autour de l'allée royale dans la plaine de Versailles seront-ils coordonnés avec ceux de St Cyr l'Ecole ?**

La ville de Versailles s'est développée dans une plaine entourée de plateaux boisés qui constituent un écrin de verdure. Le parc du château, à l'ouest de la commune, qui couvre un tiers de la surface communale, relie la ville, au-delà du grand canal, à la campagne agricole. Nous voulons préserver et mettre en valeur la dimension paysagère du site par l'aménagement, dans la perspective du grand Canal, de l'allée de Villepreux, dans un premier temps jusqu'à l'autoroute pour restaurer les dispositions du parc dessiné par Le Nôtre en lien avec l'Etablissement Public et les collectivités territoriales à commencer par Versailles Grand Parc.

Le SCOT permettra, à l'échelle de l'agglomération, d'intégrer les réflexions en cours : le plan de paysage et le plan de gestion de la plaine de Versailles

**E 2 ) Quelles coulées vertes (SDRIF 2014) comptez-vous renforcer à travers les zones bâties des différentes communes ?**

Ces choix, après état des lieux, seront faits dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

**F Equipements culturels et sportifs :**

**F 1 ) Quels sont vos projets autres que ceux de l'éducation musicale qui à ce jour monopolise la quasi-totalité des ressources de VGP pour la culture ?**

Nous étudions en concertation avec nos partenaires au sein de VGP le transfert de compétences supplémentaires, à condition qu'il réponde à un objectif de rationalisation des dépenses et d'amélioration du niveau de service.

G Administration et participation :

**G 1 ) Comment comptez-vous gérer les réductions programmées des dotations d'état, tant en 2014 qu'en 2015, qui sont prévues depuis plusieurs années et dont tout laisse à penser qu'elles se poursuivront en 2016 et au-delà ?**

Nous comptons dans notre équipe plusieurs professionnels de l'optimisation des achats et de l'amélioration de la performance, travaillant dans l'industrie ou les services. Il s'agit d'un point très différenciant. Et nous pensons qu'il existe des marges d'optimisation conséquentes sur la seule masse de dépenses externes, en créant une véritable fonction achat professionnelle.

Nous créerons donc une fonction achat transversale distincte du service des marchés publics et rattachée directement à la Direction des Finances ou à la Direction Générale des Services. Cette nouvelle fonction aura pour vocation de couvrir l'ensemble du périmètre de dépenses externes de la ville. Son rôle sera notamment de challenger et de rationaliser les cahiers des charges techniques préparés par les directions opérationnelles et de traquer notamment les sur-spécifications.

Sur les achats génériques, nous développerons le recours aux structures de référencement mutualisées ou les plateformes d'achat nationales ou régionales.

La politique engagée de rationalisation des Délégation de Service Public se poursuivra et sera portée par la fonction achat.

L'effet d'aubaine fiscal lié au passage en communauté d'agglomération va s'estomper et demander de mettre en œuvre la totalité des synergies de moyens induites par le transfert de compétences au niveau VGP et d'élargir le

périmètre de moyens mutualisés, sous réserve d'une réduction des coûts induites et d'une amélioration ou d'un maintien de la qualité de service.

**G 2 ) Les redevances d'ordures ménagères, qui relèvent uniquement de VGP, sont en forte croissance tous les ans depuis des années. Y aura-t-il une limite à cette croissance ? La valorisation des déchets est-elle satisfaisante ?**

Le poids de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne cesse d'augmenter. Nous analyserons cette progression et communiquerons sur leur rationnel. Nous identifierons les leviers permettant de contenir cette augmentation.

D'autre part, nous comprenons qu'une part dite « incitative » comprise entre 10 et 45% du produit total de la taxe devait être introduite d'ici 2015. Il s'agit d'une part variable qui est assise sur la quantité, et éventuellement la nature des déchets produits, exprimée en volume, en poids ou en nombre d'enlèvements. Elle est donc proportionnelle au volume de déchets produits afin d'inciter les habitants à réduire celui-ci. Or cette part « incitative » pourrait entraîner des transferts massifs d'impôts et risque de pénaliser fortement les familles nombreuses ou les familles ayant des enfants en bas âge.

Nous nous attacherons à réduire au maximum cette part « incitative » et à faire en sorte qu'elle tienne compte du nombre de personnes du foyer. Nous mesurerons préalablement son efficacité au regard des comportements individuels et des effets pervers qu'elle risque d'engendrer.

**G 3 ) Comment comptez-vous faire partager et faire connaître les débats préparatoires aux prises de décisions dans VGP ? Documents de travail, documents diffusés en assemblée, débats, études ? Intégralité des documents sur site Internet,...**

Nous étendrons notre politique d'open data (cf. questionnaire Versailles) à VGP.

Nous diffuserons en ligne les documents de travail annexés aux délibérations ainsi que les documents diffusés en assemblée.

La question du partage des débats préparatoires aux prises de décision dans VGP relève de la gouvernance de VGP. La présence de l'opposition au Conseil communautaire, imposée par la loi, permettra de faire évoluer le mode de gouvernance de VGP, dont les prises de décision sont aujourd'hui actées en bureau des maires.